

Le consommateur contractant – Boulanger - Année 2024

NOM :Prénom :

Adresse:.....

Tél.....Email:.....

Le producteur : Xavier Moget, Le Lopin d'Terre , 60 chemin des Moironds, 38360 Sassenage

1) Objet ;

Le présent contrat a pour objet la livraison chaque semaine par le producteur aux adhérents d'un panier de pains (blé, seigle, multi graines...) issus de l'exploitation agricole selon les critères définis dans la charte des AMAP.

Il est possible de composer deux choix de paniers :

- 1er choix pour la semaine IMPAIRE et 2ème choix pour la semaine PAIRE.

Ce choix peut être identique sur les 2 semaines, ou différent, ou livraison seulement une semaine sur deux. Ces choix seront ensuite définitifs pour la durée du contrat.

Possibilité de modifier le contrat dans l'année.

Pour simplifier les comptes, le choix se fera sur la base du prix :

- 1 demi pain à 3€

- 2 demi pains = un pain entier à 6€.

L'ajustement du poids des pains sera fait par Xavier.

Proposition des pains :

- **Nouveauté**, le pain Aléatoire, 3€ le demi pain :

○ Le choix sera différent chaque semaine parmi les 4 pains classiques en roulement.

- Découverte, 5€ le demi pain :

○ Noix, maïs, chocolat, ail des ours, brioche, pain d'épices, et autres à venir....en fonction de la dispo.

- Classiques, 3€ le demi pain :

○ Campagne, 1/2 complet, paysan et multigraines,.

En pièces jointes le RIB et le calendrier

2) Durée et livraison. Le présent contrat s'étend sur une période de 11 mois du 11 janvier au 28 novembre 2024 (43 semaines) voir calendrier en PJ.

ATTENTION, le producteur se réserve le droit de ne pas livrer sur 2 semaines « flottantes » non définies en fonction des moissons.

Si c'est le cas le rattrapage se fera en décembre.

La livraison est effectuée par le producteur le jeudi de 18h45 à 19h30 sous le préau de l'école Vercors, 28, rue du Gua à Sassenage. En cas de non retrait du panier par l'adhérent, les responsables de la permanence décident de son devenir.

3) Conditions de paiement : le règlement s'effectue à la signature du présent contrat. Les adhérents effectuent un versement équivalent à l'intégralité de la prestation. Le paiement est mensualisé de janvier à octobre, en 10 virements et à **effectuer impérativement le 3 du mois**.

Le montant mensuel est égal à $((\text{Total IMPAIRE} \times 20) + (\text{Total PAIRE} \times 23)) / 10$ mois.

Semaine IMPAIRE	Aléatoire	Découverte	Campagne	1/2 Complet	Paysan	Multigraines	
	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
prix unité	3,00 €	5,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	
quantité							Total IMPAIRE
prix total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Semaine PAIRE	Aléatoire	Découverte	Campagne	1/2 Complet	Paysan	Multigraines	
	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
prix unité	3,00 €	5,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	
quantité							Total PAIRE
prix total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mensualité sur 10 mois				0,00 €	A effectuer le 3 du mois		

4) Irrégularités de production et transparence Le producteur s'engage à mettre tout en œuvre pour produire et livrer ses produits sur le lieu de distribution le jour convenu. Toutefois les adhérents sont informés des aléas pouvant entraîner une réduction de la production. Ils acceptent les conséquences possibles vis-à-vis de la régularité des pains et de leur remplacement. Cette solidarité est fondée sur la transparence de gestion de l'exploitation. En cas de problème, le producteur avertit rapidement les adhérents.

Par ailleurs, un bilan généralisé aura lieu à la fin de la période.

5) Démissions La démission d'un adhérent est possible en cours de saison mais elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, est trouvé par la personne démissionnaire. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant.

Réalisé à le

Signatures : L'adhérent

Le producteur

Calendrier des livraisons de pains 2024

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
LU 1	JE 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	LU 1	JE 1	DI 1	MA 1	VE 1	DI 1
MA 2	SA 2	ME 2	MA 2	JE 2	DI 2	MA 2	VE 2	LU 2	ME 2	SA 2	LU 2
ME 3	SA 3	DI 3	ME 3	VE 3	DI 3	SA 3	MA 3	JE 3	PAIRE 3	DI 3	MA 3
JE 4	PAIRE 4	LU 4	JE 4	PAIRE 4	SA 4	MA 4	JE 4	IMPAIRE 4	DI 4	ME 4	SA 4
VE 5	LU 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	VE 5	LU 5	JE 5	PAIRE 5	SA 5	MA 5
SA 6	MA 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	IMPAIRE 6	SA 6	MA 6	VE 6	DI 6	ME 6
DI 7	ME 7	JE 7	DI 7	MA 7	VE 7	DI 7	SA 7	MA 7	JE 7	IMPAIRE 7	SA 7
LU 8	JE 8	PAIRE 8	LU 8	ME 8	SA 8	LU 8	JE 8	PAIRE 8	DI 8	MA 8	VE 8
MA 9	VE 9	SA 9	MA 9	JE 9	PAIRE 9	MA 9	VE 9	LU 9	ME 9	SA 9	DI 9
ME 10	SA 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	ME 10	SA 10	MA 10	JE 10	IMPAIRE 10	DI 10
JE 11	PAIRE 11	DI 11	JE 11	IMPAIRE 11	SA 11	MA 11	JE 11	PAIRE 11	DI 11	ME 11	SA 11
SA 12	LU 12	MA 12	SA 12	LU 12	ME 12	VE 12	LU 12	JE 12	IMPAIRE 12	SA 12	MA 12
DI 13	MA 13	ME 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13	SA 13	MA 13	VE 13	DI 13	ME 13
LU 14	ME 14	SA 14	LU 14	MA 14	VE 14	DI 14	SA 14	MA 14	LU 14	SA 14	DI 14
MA 15	SA 15	DI 15	MA 15	JE 15	IMPAIRE 15	SA 15	LU 15	PAIRE 15	DI 15	ME 15	SA 15
ME 16	SA 16	MA 16	ME 16	VE 16	DI 16	SA 16	MA 16	JE 16	PAIRE 16	LU 16	ME 16
JE 17	SA 17	DI 17	JE 17	MA 17	VE 17	DI 17	SA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17
SA 18	DI 18	LU 18	SA 18	MA 18	VE 18	DI 18	SA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18
VE 19	LU 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	PAIRE 19	SA 19	MA 19
SA 20	MA 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	IMPAIRE 20	SA 20	MA 20	VE 20	DI 20	ME 20
DI 21	ME 21	JE 21	DI 21	MA 21	VE 21	DI 21	SA 21	MA 21	LU 21	SA 21	DI 21
LU 22	JE 22	PAIRE 22	LU 22	ME 22	SA 22	LU 22	JE 22	PAIRE 22	DI 22	MA 22	VE 22
MA 23	VE 23	SA 23	MA 23	JE 23	IMPAIRE 23	SA 23	MA 23	VE 23	LU 23	ME 23	SA 23
ME 24	SA 24	DI 24	ME 24	VE 24	DI 24	SA 24	MA 24	JE 24	IMPAIRE 24	DI 24	MA 24
JE 25	SA 25	MA 25	JE 25	IMPAIRE 25	SA 25	MA 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	DI 25
SA 26	LU 26	MA 26	SA 26	LU 26	ME 26	VE 26	LU 26	JE 26	IMPAIRE 26	SA 26	MA 26
DI 27	MA 27	ME 27	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27	SA 27	MA 27	LU 27	SA 27	DI 27
LU 28	ME 28	SA 28	LU 28	MA 28	VE 28	DI 28	SA 28	MA 28	LU 28	SA 28	DI 28
MA 29	SA 29	DI 29	MA 29	JE 29	IMPAIRE 29	SA 29	LU 29	PAIRE 29	DI 29	ME 29	SA 29
ME 30	SA 30	MA 30	ME 30	VE 30	DI 30	SA 30	MA 30	VE 30	LU 30	SA 30	DI 30
JE 31	SA 31	DI 31	JE 31	MA 31	VE 31	DI 31	SA 31	MA 31	VE 31	LU 31	SA 31

Pas de livraison
Semaine Paire
Semaine Impaire